Ville de Castelnaudary

Département de l'Aude
Arrondissement de Carcassonne

Direction Education Jeunesse

Matière : Finances Locales
Sous matière : Divers

OBJET : TARIFS HIP-HOP 2025-2026

Décision N° 2025 -78

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie et pour la durée de son mandat.
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-239, portant délégations données à Monsieur le Maire et notamment le 2ème alinéa,

CONSIDERANT la nécessité de modifier la participation des usagers pour l'année scolaire 2025/202 au 1er septembre 2025 eu égard à la nouvelle tarification,

D E C I D E :

ARTICLE 1 : la participation usager pour le 1er septembre 2025 sera telle que présentée ci-dessous :

TARIFICATION HIP HOP MJFP	TARIFS 2024-2025	TARIFS 2025-2026
RESIDENTS CASTELNAUDARY		
1er enfant	52,00 €	**54,00 €**
2éme enfant	40,00 €	**42,00 €**
3éme enfant	30,00 €	**32,00 €**
RESIDENTS EXTERIEUR		
1er enfant	82,00 €	**84,00 €**
2éme enfant	72,00 €	**74,00 €**
3éme enfant	62,00 €	**64,00 €**

(La notion de résident comprend les personnes qui habitent Castelnaudary ou qui y sont contributrices en termes de fiscalité locale)

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : qu'ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de l'Aude,
- Monsieur le Trésorier du SGC de Carcassonne,
- Et pour exécution, Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Castelnaudary.

Fait à Castelnaudary, le 18 mars 2025
Le Maire,

Patrick MAUGARD

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (Aude)

Envoyé en préfecture le 19/03/2025
Reçu en préfecture le 19/03/2025
Publié le 20 MARS 2025
ID : 011-211100763-20250318-DEC202578DEJ-CC